

DECLARATION LIMINAIRE AU CSA COMMUN DES IRA DU 8 OCTOBRE 2026

Madame la Présidente du CSA commun des IRA,

En mars 2025, la DGAFP, par courrier signé de Nathalie Colin, garantissait aux agents que la réforme des IRA serait « sans impact sur la situation de chacun et chacune ». Pourtant, aujourd'hui, des agents titulaires, contractuels et en détachement doivent rechercher un poste ailleurs, sans accompagnement concret et avec des garanties qui restent largement insuffisantes.

Le Ministre David Amiel, dans un courrier du 3 décembre 2025, promettait également une exemplarité dans la manière de conduire cette transformation. La DGAFP et la direction du GISP semblent croire que le nombre de CSA organisés est comme preuve du dialogue social, oubliant que certaines de ces réunions étaient à la demande des représentants du personnel, qui attendaient justement des réponses. Surtout, les décisions sont prises sans concertation, comme le montre l'arrêté de création du GISP, où aucune modification proposée par les représentants du personnel n'a été retenue. Aujourd'hui encore, un arrêté de restructuration nous est présenté sans étude d'impact et sans cartographie complète des emplois permettant de comprendre et de justifier la nouvelle organisation.

Face aux craintes légitimes des agents, La DGAFP et la direction du GISP affirment que tous les agents sont accompagnés, voire au-delà des obligations légales, mais cela relève de l'anecdote et ne les aide pas concrètement. Si la situation n'était pas celle que nous connaissons, nous pourrions nous amuser du seul cas d'accompagnement d'un contractuel mis fièrement en avant par la DGISP qui s'est avéré non abouti. Les agents ont besoin de perspectives professionnelles concrètes, transparentes et équitables. Les créations de postes au siège ne sont jamais envisagées comme étant accessibles aux agents des autres sites et aucune communication n'est faite dessus. Enfin, le maintien d'un agent par IRA pour la paie, jusqu'au départ de l'agent, fait craindre une nouvelle réduction des effectifs à terme, ce qui entraînerait une surcharge de travail pour les personnes concernés et la perte d'un contact RH en local.

Pour mettre en place cette réforme, les délais que la DGAFP s'est-elle même fixée ne sont jamais tenus. La nomination de la direction du GISP a été tardive. L'engagement d'informer les agents avant les congés d'été n'a pas été respecté, et la réunion animée par la directrice du GISP début juillet ne contenait ni organigramme ni chiffres. Il a fallu attendre le CSA de début septembre pour obtenir des éléments partiels. Les organigrammes détaillés des ISP ne sont toujours pas communiqués, alors que des décisions RH inégalitaires sont déjà prises localement par les directeurs d'IRA. Comment pourra-t-on demander aux ISP de faire la même chose avec une telle réduction d'effectifs

? Comment avoir la certitude que les personnes seront bien maintenues sur leur poste ou repositionnées sur des missions pour lesquelles elles auront les moyens de monter en compétences ? Comment assurer que les décisions annoncées à l'oral seront effectivement tenues, alors que les promesses de 2025 ont été si vite enterrées ?

Cette réforme ne soulève pas seulement des questions de postes et d'organisation administrative. Elle interroge directement la capacité des IRA à remplir leurs missions, notamment en matière de formation.

Les objectifs affichés en matière de formation sont ambitieux, et même renforcés. Il est donc particulièrement paradoxal de mettre en œuvre, dans le même temps, une organisation qui risque d'affaiblir les compétences nécessaires à leur réalisation. Les services de formation continue, qui disposent aujourd'hui de compétences, d'une expertise et de ressources humaines spécifiques, sont par exemple appelés à disparaître en tant que tels pour être absorbés dans des services communs qui semblent aller à l'encontre des objectifs affichés sur la feuille de route de la DGISP. La continuité de service, pourtant érigée comme objectif prioritaire dans le déploiement de cette réforme, est en péril.

L'ingénierie de formation ne se résume pas à une fonction administrative pouvant être mutualisée indistinctement. Elle repose sur des compétences métiers, une connaissance fine des publics, des administrations, des besoins des territoires et des spécificités de l'offre de formation des IRA. La disparition ou la dilution de ces compétences locales constitue donc un risque majeur pour la qualité et le développement de l'offre de formation.

L'un des objectifs initiaux de la réforme était de fluidifier et de simplifier la gouvernance des IRA, dans un contexte jugé trop complexe entre la DGAFP et les cinq directions d'IRA. Or, l'organisation qui se dessine aujourd'hui ne semble pas aller dans ce sens. La DGAFP reste un acteur important. Le GISP dispose de sa propre direction. Et les ISP locaux conservent eux-mêmes une direction.

Dès lors, quelle gouvernance est réellement envisagée ? Qui décide ? Qui arbitre ? Qui porte la responsabilité des décisions ? Quelle sera la place respective de la DGAFP, de la direction du GISP et des directions locales des ISP ? Ces questions sont d'autant plus importantes que les équipes métiers vont se retrouver face à des lignes hiérarchiques potentiellement plus verticales et plus étoffées, alors même que le nombre d'ETP diminue.

Les premières difficultés rencontrées avec les logiques hiérarchiques et matricielles montrent déjà les limites et les risques de cette organisation : multiplication des

interlocuteurs, dilution des responsabilités, complexification des circuits de décision et éloignement des centres de décision des équipes opérationnelles.

Comment peut-on prétendre simplifier la gouvernance tout en ajoutant des niveaux de direction et des interfaces entre les différents échelons ? Dans quelle mesure la réforme engagée satisfait-elle au principe de proximité de l'action publique et à l'incantation du « dernier kilomètre », régulièrement mis en avant par les autorités politiques ? Cette question est d'autant plus légitime que la réforme semble conduire à une superposition des fonctions de direction, sans démonstration claire d'un gain financier à la clé. Si les économies attendues sont, au final, nulles, il est indispensable d'expliquer aux agents et aux représentants du personnel quelle est alors la justification de cette nouvelle architecture et quels bénéfices concrets elle apportera au fonctionnement des IRA.

La suppression d'environ un tiers des postes dans les IRA et la mutualisation des fonctions supports sont présentées comme nécessaires à la nouvelle organisation. Mais quelles missions sont concrètement supprimées dans chaque institut pour justifier la perte de cinq à six postes par IRA ?

Cette réforme menace également l'autonomie pédagogique des IRA, reconnue depuis plus de 50 ans, ainsi que leur capacité à adapter leurs formations aux besoins des administrations et des territoires.

Elle est aussi une menace sur leur ancrage territorial : la suppression d'environ un tiers des postes et la mutualisation des fonctions supports semble principalement guidée par une logique de rationalisation des effectifs, au risque de se faire au détriment de la qualité du service et de l'accueil des usagers.

La mutualisation ne peut être une fin en soi. Elle doit démontrer qu'elle améliore effectivement le fonctionnement des instituts, sans faire disparaître les compétences de proximité indispensables à leurs missions.

Nous exigeons donc aujourd'hui :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions de postes et les transferts de missions non accompagnés ;
- La communication de la cartographie des postes réalisée en amont de la réforme, permettant de comprendre sur quelles données et quelles projections repose la nouvelle organisation ;
- La présentation précise, IRA par IRA, des missions supprimées, transférées ou mutualisées permettant de justifier la suppression de cinq à six postes par institut ;
- La communication de l'organisation cible et de ses lignes hiérarchiques, notamment entre la DGAFF, le GISP et les ISP ;

- La présentation d'un bilan financier complet de la réforme, intégrant les coûts liés au maintien ou à la création des fonctions de direction et de coordination ;
- Une étude d'impact indépendante portant notamment sur les emplois, les missions, les compétences, la qualité du service et l'organisation de la formation ;
- L'organisation de groupes de travail dédiés à la restructuration afin d'aboutir à un plan d'accompagnement social pour les agents ;
- Des garanties écrites sur le maintien des effectifs et l'autonomie pédagogique des sites ;
- Un dialogue social effectif permettant enfin d'obtenir des réponses précises, concrètes, et de faire évoluer les décisions lorsque cela est nécessaire.

Dans l'attente de ces éléments, nous vous informons que l'ensemble des organisations syndicales présentes à ce comité déposent ce jour un préavis de grève concernant l'ensemble des agents et des sites des IRA et du G-ISP pour la période du 14 au 31 octobre 2026, et que nous ne siégerons pas aujourd'hui.

Cette décision n'est pas un rejet du dialogue social, mais le constat que les conditions pour un échange constructif ne sont pas réunies. Elle résulte de l'accumulation des manquements aux engagements pris, de l'absence de visibilité sur l'organisation cible, de l'insuffisance des garanties apportées aux agents et de l'absence d'éléments permettant d'apprécier concrètement les conséquences de la réforme.

Nous espérons que l'annulation de la venue du Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique à l'Ira de Nantes aujourd'hui était la conséquence de sa participation à notre comité social d'administration. Nous constatons malheureusement qu'il n'en est rien. Peu importe que le DG ait eu peur d'aller à la rencontre d'agents ne partageant pas sa vision selon laquelle cette réforme est exemplaire ou qu'il ait priorisé une autre réunion. Son absence montre mieux que ses discours ou communiqués de presse l'importance qu'il accorde aux agents qui subissent directement les conséquences de ses décisions.

Nous refusons que les agents aient à payer le prix d'une réorganisation dont ni les objectifs opérationnels, ni les économies réelles, ni les modalités de gouvernance, ni les conséquences sur les compétences et les missions ne sont aujourd'hui suffisamment démontrés.

Nous restons mobilisés pour défendre nos emplois, nos missions et nos instituts.

Les représentants des personnels CFDT, UNSA et CGT au CSA commun des IRA.